

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 juin 2019



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. ROZOY - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir Mme KOENDERS) - M. PIAN (pouvoir Mme TOMASELLI) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme DURNERIN (pouvoir Mme HERVIEU) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - Mme FERRIERE (pouvoir Mme AKPINAR-ISTIQAM) - Mme FAVIER (pouvoir Mme BLAYA) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : M. HOUPERT - M. HELIE - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Gestion différenciée des espaces publics – Zéro pesticide en zone non agricole – Travaux d'engazonnement de parcelles sur le cimetière des Péjoces – Candidature à l'opération « Pour des cimetières vivants » – Demande de subvention

Monsieur Château, au nom de la commission espace public, vie urbaine, tranquillité publique et écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans la continuité du Grenelle de l'environnement, le plan Ecophyto 2018 prévoit, dans son article 7, des dispositions pour réduire, voire proscrire, l'usage des pesticides en zones non-agricoles.

L'arrêté ministériel du 27 juin 2011 prévoit l'interdiction d'utilisation de certains produits phytosanitaires et des restrictions d'accès au public, lorsque des substances sont utilisées pour l'entretien et le désherbage des surfaces dans les lieux fréquentés par le grand public ou des groupes de personnes vulnérables.

Plus récemment, les dispositions législatives, qui résultent de la loi n° 2014-110 du 6 février 2014 dite loi LABBE, conduisent à trouver des solutions alternatives à l'utilisation de pesticides pour l'entretien de l'espace public.

Ainsi, comme d'autres collectivités et en cohérence avec les actions déjà entreprises par la Ville, un plan de gestion différenciée, visant à réduire voire proscrire l'usage des pesticides, a été élaboré et mis en œuvre pour l'entretien des espaces verts de la collectivité. Ce plan contribue à la protection de la santé du public et des agents en charge du traitement de ces espaces. Cette démarche s'accompagne d'une mutation vers des techniques d'entretien plus raisonnées et par la mise en place d'une ambitieuse politique environnementale d'aménagements et d'entretien des espaces, respectueuse de l'environnement, en tenant compte de leur usage, de leur potentialité, de leur localisation et de leur connexion avec la ressource en eau.

Dans ce cadre, il est prévu de réaliser des travaux d'engazonnement des allées du cimetière des Péjoces sur les parcelles 13, 16, la zone militaire ainsi que les secteurs F' et E', travaux qui permettront d'accroître les objectifs de réduction de pesticides, ce qui contribuera à améliorer la protection de la santé du public et des agents en charge du traitement de ces espaces.

Le montant prévisionnel de ces travaux est estimé à 9 089,50 € HT.

Il est proposé de solliciter, au taux maximum, les subventions susceptibles d'être obtenues pour ces travaux d'engazonnement des allées du cimetière, notamment auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté selon le plan de financement détaillé ci-dessous :

Montant de la dépense HT :	9 089,50 €
Aide sollicitée auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté :	7 271,60 €
Autofinancement HT de la Ville de Dijon :	1 817,90 €

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 – m'autoriser à solliciter, au taux maximum, les subventions susceptibles d'être obtenues par la Ville de Dijon pour le financement des travaux d'engazonnement des allées du cimetière des Péjoces, notamment auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté.

2 – m'autoriser ou, par délégation, les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ